



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Saint-Denis, le 7 juillet 2017

Le recteur

à

Monsieur le Maire  
de la commune des Avirons

Rectorat

**Objet : demande de modification des rythmes scolaires**

direction académique des  
services de l'éducation  
nationale  
Jean-François SALLES  
IA-DAASEN

Monsieur le Maire,

2016-2017/n°449

Affaire suivie par  
Giuseppe INNOCENTI  
IEN adjoint IA-DAASEN

Par votre courrier en date du 3 juillet 2017, vous sollicitez l'académie pour fixer l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours dès la rentrée scolaire 2017-2018 dans votre commune, en référence au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017.

tél.  
02 62 48 12 17  
Courriel  
[ce.ia974@ac-reunion.fr](mailto:ce.ia974@ac-reunion.fr)

Votre courrier mentionne que le conseil municipal de votre commune a délibéré en ce sens le 30 juin 2017 et que les conseils d'école se sont exprimés favorablement sur votre proposition d'organisation du temps scolaire.

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Dans le cadre de la procédure administrative, l'autorité académique doit nécessairement recueillir l'avis de l'IEN (art. D521-11 du code de l'éducation), l'avis de l'autorité compétente en matière de transport (art. D521-12) et celui du conseil académique de l'éducation nationale (art. D521-4) afin d'arrêter une décision.



Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

L'autorité académique doit également vérifier que l'organisation envisagée permet de garantir la régularité et la continuité des temps d'apprentissage en prenant en compte la globalité du temps de l'enfant, dans le respect des objectifs poursuivis par le service public et plus précisément ceux du projet d'école.

Tous les éléments nécessaires à une prise de décision n'ayant pu être réunis avant le début des vacances scolaires, je ne peux donner une suite favorable à votre demande pour la rentrée scolaire 2017.

En revanche, la demande que vous avez formulée et les arguments que vous avez avancés seront étudiés avec la plus grande attention, dans la perspective d'une mise en œuvre de votre proposition à la rentrée scolaire 2018.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Recteur  
  
  
Vélayoudom MARIMOUTOU